

EMBARGO : 11 septembre 2008, 12 heures

Center of Transnational Legal Studies – L'Université de Fribourg seul membre suisse du nouveau Centre de droit transnational à Londres

Figurant parmi les meilleures au monde, dix facultés de droit ont fondé le Center of Transnational Legal Studies à Londres. La seule partenaire suisse est l'Université de Fribourg dont les professeurs collaboreront activement à l'organisation et à l'enseignement de cette nouvelle structure. Des étudiants en droit de Fribourg seront sélectionnés pour cette occasion unique de compléter leurs études à Londres en droit transnational, un domaine qui, dans le contexte de globalisation actuel, prend une importance grandissante.

Compte tenu de la globalisation, les questions juridiques transfrontalières – que l'on pourrait qualifier de transnationales, puisque se situant au-delà du droit public international classique – jouent un rôle croissant dans les sciences et la pratique juridiques. Depuis longtemps, la Faculté de droit de l'Université de Fribourg se distingue dans ce domaine grâce à ses points forts en droit européen et en droit international. C'est pourquoi l'Alma mater a été invitée, ainsi que dix autres facultés de droit de premier plan dans le monde, à participer, sous la responsabilité du Law Center de l'Université de Georgetown (Washington D.C.), à la création du Center of Transnational Legal Studies (CTLS) établi à Londres. Outre Georgetown et Fribourg, les universités partenaires du CTLS sont l'Université libre de Berlin, l'Université hébraïque de Jérusalem, le King's College de Londres, l'Université de Melbourne, la National University of Singapore, l'Université de Sao Paolo, l'Université de Turin et l'Université de Toronto.

Dans ce centre londonien au sein duquel ils passeront un semestre, les étudiants et les enseignants des hautes écoles partenaires se consacreront aux questions de droit transnational. Cinq à sept étudiants en master de la Faculté de droit de Fribourg, sélectionnés sur la base de leurs résultats, pourront bénéficier durant tout un semestre de cette formation spécialisée à Londres. Ils pourront composer leur programme en puisant dans la palette de cours transnationaux et leurs résultats seront pris en compte pour leur master à Fribourg.

Afin de donner des cours de droit transnational ciblés – le cas échéant en «co-teaching» avec des collègues des universités partenaires – l'Université de Fribourg contribuera à l'enseignement du CTLS en y déléguant chaque semestre un professeur. La langue d'enseignement du CTLS est en principe l'anglais ; quelques modules seront offerts dans d'autres langues, y compris le français et l'allemand, langues d'enseignement de l'Université de Fribourg. En plus de sa contribution à l'enseignement, les professeurs envoyés à Londres s'occuperont également des échanges scientifiques soutenus concernant les questions et les problèmes du droit transnational.

La participation de l'Université de Fribourg au CTLS sera majoritairement financée par les fonds d'une fondation privée, laquelle permet déjà d'assurer les quatre années et demie à venir. Ces fonds privés permettent également de mettre à disposition une bourse destinée à quelques étudiants brillants ne pouvant financer leur séjour londonien.

En tant que partenaire du CTLS, la Faculté de droit de Fribourg se positionne plus encore dans le cercle des institutions de tout premier plan au niveau mondial et actives dans l'enseignement et la recherche dans ce domaine extrêmement important pour l'avenir qu'est le droit transnational. Les étudiants en droit de l'Université de Fribourg particulièrement doués et engagés ont ainsi une occasion unique de compléter leurs études de master par des éléments qui leur offrent une qualification pointue pour une future activité professionnelle juridique dans le domaine international.